

## TABLE DES MATIÈRES

REMERCIEMENTS .....	7
PRÉFACE .....	9
SOMMAIRE .....	13
LISTE DES PRINCIPALES ABRÉVIATIONS ET DES ACRONYMES .....	17
INTRODUCTION GÉNÉRALE .....	21
SECTION I. – LA TRANSFORMATION PROGRESSIVE DE LA DIFFÉRENCIATION EN UN <i>LEITMOTIV</i> DU DÉBAT SUR L'AVENIR DE L'INTÉGRATION .....	22
§ 1. – Aperçu historique de l'évolution du débat .....	23
§ 2. – Les constantes du débat .....	32
SECTION II. – L'IRRÉDUCTIBLE POLYSÉMIE DU CONCEPT DE LA DIFFÉRENCIATION .....	35
§ 1. – Un objet d'étude commun aux différentes disciplines étudiant l'intégration européenne .....	37
A. – La « doctrine » politiste de la différenciation .....	37
B. – La « doctrine » juridique de la différenciation .....	41
§ 2. – Un objet d'étude aux contours malléables .....	46
A. – La relativité de la définition de la différenciation et de la systématisation de ses manifestations .....	46
B. – L'absence de consensus sur l'utilité-finalité de la différenciation .....	52
SECTION III. – LA DÉMARCHE RETENUE .....	56
§ 1. – Développement de la problématique .....	56
§ 2. – Méthodologie suivie .....	61
A. – Précisions d'ordre terminologique .....	62
B. – Délimitation du champ de l'étude .....	65
C. – Données de l'analyse .....	68
§ 3. – Exposé du plan .....	70

PARTIE I  
**LA RELATIVISATION DE L'HOMOGENÉITÉ  
 DU STATUT D'ÉTAT MEMBRE**

TITRE I  
**LES INCIDENCES SUR LA RÉPARTITION  
 DES COMPÉTENCES ENTRE L'UNION  
 ET SES MEMBRES**

CHAPITRE I. – LA DIFFÉRENCIATION, RÉSULTAT DE LA DÉVOLUTION DES COMPÉTENCES À L'UNION ET DE LEUR EXERCICE ASYMÉTRIQUE .....	79
SECTION I. – L'ASYMÉTRIE MAÎTRISÉE DANS LE TRANSFERT DES COMPÉTENCES .....	80
§ 1. – Une exception au principe de l'identité des engagements souscrits à l'Union .....	80
A. – L'instrumentum de l'exception : les protocoles annexés aux traités .....	82
B. – Un moyen d'interprétation de l'exception : les déclarations ....	85
§ 2. – Une tendance croissante des exceptions .....	87
A. – L'augmentation des dérogations, un reflet de l'extension des compétences .....	88
1. Dérogation réaction à l'attribution .....	88
2. Dérogation réaction à l'approfondissement : l'exemple de l'ELSJ .....	91
a. La réaction au transfert entre piliers des compétences par le traité d'Amsterdam .....	92
b. La réaction à la suppression de la structure en piliers par le traité de Lisbonne .....	94
i. L'extension du régime dérogatoire à l'ensemble du titre V TFUE .....	95
ii. Le « <i>block-opt-out</i> » britannique .....	99
B. – Les limites à la tendance croissante .....	102
1. Les limites formelles .....	103
2. Les limites matérielles .....	104
a. Le rejet de la thèse de la limitation du pouvoir de révision des traités fondateurs .....	106

b. La question de la différenciation en matière de protection des droits fondamentaux .....	109
i. Les controverses sur la portée dérogatoire du protocole n° 30 .....	110
ii. La neutralisation de la portée dérogatoire du protocole n° 30 .....	113
SECTION II. – L'ASYMÉTRIE MAÎTRISÉE DANS L'EXERCICE DES COMPÉTENCES .....	120
§ 1. – L'exercice des compétences de l'Union par l'activation des coopérations renforcées .....	121
A. – Un mode particulier d'exercice des compétences de l'Union .....	121
1. Un exercice effectué au nom de l'Union pour le compte d'un nombre limité d'États membres .....	122
2. Un exercice rendu possible après l'échec de l'exercice de la compétence pour le compte de la collectivité des États membres .....	124
3. Le champ d'application matériel des coopérations renforcées .....	131
4. La valeur ajoutée des coopérations renforcées .....	138
B. – Un mode d'exercice des compétences soumis à des multiples précautions .....	141
1. Des conditions visant la préservation du noyau dur de l'intégration économique .....	142
a. L'absence d'atteinte au marché intérieur et l'absence des distorsions de la concurrence .....	142
b. L'absence d'atteinte à la cohésion économique, sociale et territoriale .....	144
c. L'absence d'entrave ou de discrimination aux échanges entre les États membres .....	145
2. Des conditions visant le respect des compétences, droits et obligations des États membres non-participants .....	147
§ 2. – L'évitement de l'activation des coopérations renforcées .....	149
A. – L'utilisation des coopérations renforcées comme une arme de négociation .....	150
B. – Le contournement des coopérations renforcées .....	154
CONCLUSION DU CHAPITRE .....	158

CHAPITRE II. – LA DIFFÉRENCIATION, RÉSULTAT DE L'EXERCICE EN COMMUN DES COMPÉTENCES NATIONALES AU SERVICE DES OBJECTIFS DE L'UNION .....	161
SECTION I. – LE DROIT DE CONCLURE UN ACCORD <i>INTER SE</i> .....	162
§ 1. – La capacité conventionnelle des États, résultat de la qualité étatique des membres de l'Union .....	163
§ 2. – La conclusion des accords internationaux dans le prolongement de l'action de l'Union .....	167
A. – Un droit conventionnel « complément » de l'intégration .....	168
1. Accords formellement prévus par les traités .....	168
a. L'habilitation à recourir au droit conventionnel dans des domaines relevant de l'ex-premier pilier .....	169
b. L'habilitation à recourir au droit conventionnel dans des domaines relevant de l'ex-troisième pilier .....	171
2. Accords résultant de l'exercice en commun des compétences nationales en dehors de toute habilitation par les traités .....	174
B. – Un droit conventionnel « supplément » de l'intégration .....	177
1. L'exercice expérimenté des compétences nationales par un nombre limité d'États membres : la logique du « laboratoire » Schengen .....	179
2. La « nouvelle génération » d'accords inter se .....	182
a. Les raisons du recours à la technique conventionnelle dans le cas du TSCG .....	182
b. Les raisons du recours à la technique conventionnelle dans le cas du TMES .....	184
c. L'accord sur la JUB .....	186
d. L'accord sur le FRU .....	188
SECTION II. – L'ENCADREMENT DU DROIT DE CONCLURE UN ACCORD <i>INTER SE</i> PAR LE DROIT DE L'UNION .....	190
§ 1. – L'inexistence d'une clause générale de reconnaissance .....	190
A. – Des clauses spécifiques de reconnaissance de la coopération développée entre un nombre limité d'États membres .....	190
1. La reconnaissance des unions régionales .....	190
2. La reconnaissance du développement d'une coopération plus étroite dans des matières relevant des piliers intergouvernementaux .....	193

B. – Les propositions pour l'introduction d'une clause générale de reconnaissance .....	196
§ 2. – Les limites imposées par l'appartenance à l'Union .....	199
A. – L'interdiction d'une révision subreptice des traités par un accord inter se .....	200
B. – Les restrictions imposées par le respect des règles de répartition formelle des compétences opérées par le traité ....	202
C. – Les obligations découlant du devoir de loyauté .....	206
1. L'encadrement de l'exercice collectif d'une compétence retenue des États membres .....	207
2. Les rapports avec les possibilités de différenciation offertes par le droit de l'Union .....	211
a. La finalité des coopérations renforcées : éviter sans interdire les coopérations développées en dehors des traités .....	211
b. Le rejet de la thèse de préemption de la solution des coopérations renforcées .....	214
CONCLUSION DU CHAPITRE .....	221
CONCLUSION DU TITRE I .....	223

## TITRE II

### LES INCIDENCES SUR LA CONCEPTION DE L'APPARTENANCE À L'UNION

CHAPITRE I. – LA CORRÉLATION DE LA DIFFÉRENCIATION À L'ORIGINALITÉ DE LA NATURE JURIDIQUE DE L'UNION .....	229
SECTION I. – L'ASYMÉTRIE, UN PHÉNOMÈNE NON RÉSERVÉ À L'UNION .....	230
§ 1. – L'asymétrie dans les États .....	232
A. – La doctrine du fédéralisme et du régionalisme asymétrique .....	232
1. Des finalités convergentes .....	232
2. Des modalités divergentes .....	236
a. L'asymétrie dans les fédérations : l'exemple canadien ...	237
i. Le contournement de la rigidité constitutionnelle .....	238

ii. L'échec des réformes constitutionnelles permettant l'affirmation de la spécificité du Québec .....	242
b. L'asymétrie dans le phénomène de régionalisation .....	244
i. L'asymétrie dans l'État régional : les exemples espagnol, italien et britannique .....	245
ii. Des traces d'asymétrie dans l'État unitaire décentralisé : l'exemple français .....	249
B. – Les enseignements tirés pour l'intégration européenne .....	252
1. Le rapprochement avec la finalité de l'asymétrie .....	252
2. Les rapprochements possibles avec les modalités de l'asymétrie .....	255
§ 2. – L'asymétrie dans les organisations internationales .....	258
A. – Les formes de participation restreinte .....	259
1. La diversité des formes de participation restreinte .....	259
2. Le rejet du statut d'État membre partiel dans le cas de l'Union européenne .....	261
B. – La relative uniformité du statut de membre plénier .....	265
1. L'asymétrie exprimée dans la composition et les modes de décision des organes d'une organisation .....	266
2. La participation asymétrique aux activités d'une organisation .....	269
a. L'exemple du Conseil de l'Europe .....	271
b. L'exemple de l'Organisation mondiale de commerce (OMC) .....	273
SECTION II. – L'ASYMÉTRIE, UN PHÉNOMÈNE RÉVÉLATEUR DE LA NATURE ÉVOLUTIVE DE L'UNION .....	278
§ 1. – Une manifestation de la « mixité méthodologique » de l'Union .....	279
A. – La dichotomie obsolète entre méthode communautaire et méthode intergouvernementale .....	280
B. – La différenciation, expression de la complémentarité des méthodes .....	284
§ 2. – Une manifestation de l'actualisation « étapiste » de l'union politique .....	286
A. – Le développement de la différenciation dans des domaines étroitement liés à la fonction gouvernementale .....	289
B. – L'idée de la création d'une Fédération aux contours différents de ceux de l'Union .....	291
CONCLUSION DU CHAPITRE .....	296

CHAPITRE II. – LA CORRÉLATION DE LA DIFFÉRENCIATION À LA RÉVERSIBILITÉ DE L'APPARTENANCE À L'UNION .....	299
SECTION I. – LA DIFFÉRENCIATION COMME ANTICHAMBRE AU RETRAIT DE L'UNION .....	300
§ 1. – La relation dialectique entre le retrait et la modularité de l'appartenance à l'Union .....	300
A. – La différenciation, argument au débat sur la compatibilité du droit de retrait avec l'intégration européenne .....	301
1. La thèse de « l'alternative » de la différenciation à l'appui du rejet du retrait .....	301
2. La thèse du « prolongement » de la différenciation à l'appui de l'acceptation d'un droit implicite de retrait .....	304
B. – La différenciation, argument au débat sur la nécessité d'explicitation du droit de retrait au droit primaire .....	308
§ 2. – L'instrumentalisation du retrait pour l'approfondissement de la différenciation .....	312
A. – Le retrait « partiel » à la suite de la modification territoriale d'un État membre .....	313
B. – Le retrait en tant qu'arme stratégique .....	316
1. Les enseignements de la pratique : la menace du retrait pour faire valoir les intérêts étatiques .....	316
2. L'évaluation de l'influence de la menace du retrait pour l'approfondissement de la différenciation .....	320
a. La relativité de la menace .....	321
b. L'interrogation sur la capacité structurelle de l'Union d'absorber la différence .....	323
SECTION II. – LA DIFFÉRENCIATION COMME CONSÉQUENCE DU RETRAIT DE L'UNION .....	328
§ 1. – La différenciation induite par l'activation de la clause du retrait .....	329
A. – L'encadrement incomplet de l'exercice du droit de retrait ...	329
1. Le retard dans la notification du retrait .....	331
2. La réversibilité de la notification du retrait .....	333
B. – Les conséquences de l'exercice du droit de retrait : la formation d'un statut « intermédiaire », entre État membre et État tiers ? .....	335
§ 2. – La différenciation induite par la réalisation du retrait .....	340
A. – La prolongation de l'application de l'acquis de l'Union par l'accord de retrait .....	340

B. – Les relations futures entre l'État sortant et l'Union .....	344
1. Les modèles existants de l'intégration sans appartenance à l'Union .....	344
a. Le modèle norvégien fondé sur l'appartenance à l'Espace économique européen (EEE) .....	346
b. Le modèle suisse fondé sur un réseau des accords sectoriels .....	349
c. Le modèle turc fondé sur la conclusion d'une union douanière avec l'UE .....	351
d. Le modèle canadien fondé sur la conclusion d'un accord bilatéral de libre-échange de nouvelle génération .....	353
2. Le dépassement des modèles existants pour les relations nouées avec un État ayant mis un terme à son appartenance à l'Union .....	354
CONCLUSION DU CHAPITRE .....	357
CONCLUSION DU TITRE II .....	359

## CONCLUSION DE LA PREMIÈRE PARTIE

### PARTIE II

## LA MISE À L'ÉPREUVE DE L'INTÉGRITÉ DE LA STRUCTURE DE L'UNION

### TITRE I

## L'IMPACT SUR LE CADRE INSTITUTIONNEL DE L'UNION

CHAPITRE I. – LA CONTRIBUTION DU CADRE INSTITUTIONNEL À L'APPROFONDISSEMENT DE LA DIFFÉRENCIATION .....	371
SECTION LIMINAIRE. – LA CRÉATION D'UN CADRE D'ACTION EN DEHORS DE L'UNION .....	372
§ 1. – L'association des institutions supranationales à la négociation d'un accord <i>inter se</i> .....	373
§ 2. – Le rôle des instances intergouvernementales de l'Union à la négociation d'un accord <i>inter se</i> .....	376



A. – Le dédoublement fonctionnel du Conseil au service de la différenciation .....	376
B. – Le rôle d’impulsion du Conseil européen dans l’approfondissement de la différenciation .....	379
SECTION I. – LA DÉTERMINATION D’UN CERCLE RESTREINT D’ÉTATS	
MEMBRES PARTICIPANT À UNE ACTION DE L’UNION .....	382
§ 1. – L’activation des clauses d’habilitation du droit primaire .....	384
A. – Les modalités d’instauration d’une coopération renforcée .....	385
1. Une activation engageant les institutions dans une procédure opérante .....	386
2. Une activation subordonnée au contrôle des prescriptions des traités .....	393
a. Le contrôle politique <i>ex ante</i> des conditions .....	394
b. Le contrôle juridictionnel <i>ex post</i> des conditions .....	396
B. – Les modalités d’instauration de la coopération structurée permanente (CSP) .....	399
§ 2. – L’instauration de la différenciation fondée sur des critères objectifs : le passage à la troisième phase de l’union monétaire .....	402
A. – La procédure du passage à la troisième phase .....	403
B. – L’appréciation initialement souple des critères de convergence .....	404
§ 3. La régulation des effets de l’activation unilatérale du « block-opt-out » britannique .....	406
SECTION II. – L’ÉVOLUTION DE LA COMPOSITION DU CERCLE RESTREINT D’ÉTATS MEMBRES PARTICIPANT À UNE ACTION DE L’UNION .....	408
§ 1. – L’élargissement du cercle .....	408
A. – L’élargissement après vérification du respect des conditions de participation par les institutions .....	409
1. La procédure de levée de dérogation pour entrer dans la zone euro .....	409
2. La procédure de la participation ultérieure à une coopération renforcée ou à la CSP .....	413
3. L’établissement d’une coopération rapprochée avec la BCE dans le cadre de l’union bancaire .....	418
B. – Les implications institutionnelles des facultés de participation optionnelle dans l’ELSJ .....	419
1. La participation optionnelle à l’acquis de Schengen et aux actes fondés sur l’acquis .....	420

2. La participation optionnelle aux mesures fondées au titre V du TFUE .....	423
3. La faculté d'« opt-back-in » ponctuel accordée au Royaume-Uni par le régime dérogatoire du protocole sur les dispositions transitoires .....	425
§ 2. – La sortie du cercle .....	427
A. – Les modalités du retrait volontaire .....	428
1. Le retrait impossible .....	429
2. Le retrait encadré .....	432
B. – Les modalités du retrait involontaire .....	436
1. L'exclusion impossible .....	436
2. L'exclusion-sanction fondée sur le non-respect des critères objectifs .....	439
CONCLUSION DU CHAPITRE .....	440
CHAPITRE II. – L'UTILISATION DU CADRE INSTITUTIONNEL	
POUR LE DÉVELOPPEMENT D'UNE ACTION DIFFÉRENCIÉE .....	443
SECTION I. – LE RESPECT DU FONCTIONNEMENT UNITAIRE DU CADRE	
INSTITUTIONNEL .....	444
§ 1. – Les aménagements nécessaires traduisant une rupture de l'égalité statutaire des États membres .....	445
A. – Les aménagements du fonctionnement des institutions .....	446
1. L'octroi d'un decision making power à certains États membres au sein de l'Union .....	446
a. L'incidence sur le fonctionnement du Conseil .....	447
i. L'absence de droit de vote des représentants des États non-participants .....	447
ii. La participation des représentants des États non-participants aux délibérations .....	455
iii. Les solutions pragmatiques apportées aux questions laissées en suspens par les traités .....	457
b. L'absence d'incidence sur le fonctionnement de la Commission, de la Cour de justice de l'Union européenne et du Parlement européen .....	458
2. L'octroi d'une décision shaping power aux États tiers associés aux actions différenciées développées au sein de l'Union .....	464
a. L'association des États tiers à l'ELSJ .....	465

b. Une participation inégalitaire à la prise de décision au sein de l'Union justifiée par la qualité de tiers .....	467
B. – Les aménagements du fonctionnement des organes décisionnels des agences et des organes de l'Union .....	471
1. L'exemple du volet de résolution de l'union bancaire .....	472
2. L'exemple de l'Agence européenne de garde-frontières et de garde-côtes (Frontex) .....	475
§ 2. – La préservation de l'équilibre institutionnel .....	477
A. – Les conditions d'intervention des institutions dans la mise en œuvre d'une coopération renforcée .....	479
B. – Les conditions d'intervention des institutions dans la mise en œuvre d'un accord inter se .....	481
1. Le préalable de l'autorisation de l'utilisation des institutions par la collectivité des États membres .....	482
2. L'attribution des missions aux institutions de l'Union par un accord <i>inter se</i> .....	485
SECTION II. – LE RESPECT DE L'UNICITÉ DU CADRE INSTITUTIONNEL .....	491
§ 1. – L'exclusion de principe de la création des structures concurrentes par les États participant à une coopération renforcée .....	492
A. – Les coopérations autorisées sur la base de l'article 20 TUE .....	493
B. – La reprise des fonctions des organes exécutifs de Schengen par les institutions .....	497
§ 2. – L'autonomisation institutionnelle des États membres dont la monnaie est l'euro .....	501
A. – L'Eurosystème, expression de l'individualisation de la zone euro sur le volet monétaire de l'UEM .....	501
B. – L'individualisation progressive de la zone euro sur le volet économique de l'UEM .....	505
1. L'embryon d'un gouvernement économique de la zone euro .....	506
2. L'évolution de la représentation parlementaire de la zone euro .....	512
3. La création d'un « FMI européen » fonctionnant naturellement en géométrie variable .....	516
CONCLUSION DU CHAPITRE .....	520
CONCLUSION DU TITRE I .....	523

## TITRE II

### L'IMPACT SUR L'ACTION DE L'UNION

CHAPITRE I. – LES EFFETS DE LA DIFFÉRENCIATION SUR L'ACTION NORMATIVE DE L'UNION .....	529
SECTION I. – LA PRÉSERVATION DE L'UNITÉ DE L'ORDRE JURIDIQUE DE L'UNION .....	531
§ 1. – La création des sous-ensembles normatifs dans l'ordre juridique de l'Union .....	532
A. – L'applicabilité variable du droit dérivé de l'Union .....	533
1. La différenciation dans le champ d'application territorial .....	534
a. Les actes adoptés dans le cadre de l'Union économique et monétaire .....	535
i. Droit dérivé issu du volet monétaire de l'UEM .....	535
ii. Droit dérivé issu du volet économique de l'UEM .....	539
b. Les actes adoptés dans le cadre des politiques de l'ELSJ .....	541
c. Les actes adoptés dans le cadre d'une coopération renforcée .....	543
i. La non-opposabilité aux États membres non-participants à une coopération renforcée .....	545
ii. La non-opposabilité aux États tiers candidats à l'Union .....	549
2. La différenciation dans le champ d'application matériel des actes de droit dérivé : l'illustration de l'union bancaire .....	551
B. – Les particularités du contrôle juridictionnel des actes ayant un champ d'application limité .....	554
§ 2. – Le principe de cohérence comme garantie de l'unité de l'ensemble .....	557
A. – Cohérence des actes marqués par la différenciation avec l'ensemble de l'action de l'Union : le cas des coopérations renforcées .....	559
B. – Cohérence interne d'une action différenciée de l'Union : le cas particulier de la coopération Schengen .....	564
SECTION II. – LE RENOUVELLEMENT DE LA QUESTION DE L'AUTONOMIE DE L'ORDRE JURIDIQUE DE L'UNION .....	567

§ 1. – L’articulation des accords <i>inter se</i> avec le droit de l’Union ...	569
A. – Le champ d’interférence des accords <i>inter se</i> avec le droit de l’Union .....	569
B. – Les rapports normatifs traduisant un assujettissement au droit de l’Union .....	573
1. Le respect du principe de primauté .....	574
2. L’introduction des clauses de rapport dans les accords <i>inter se</i> traduisant un assujettissement au droit de l’Union .....	575
a. Des clauses d’interprétation et d’application conforme au droit de l’Union .....	576
b. Des règles de conflit explicites .....	577
§ 2. – La métamorphose normative des accords <i>inter se</i> en droit de l’Union .....	581
A. – Le sort d’un corpus normatif construit en dehors de l’ordre juridique de l’Union : les cas de l’acquis Schengen et Prüm .....	582
1. L’intégration de l’acquis de Schengen dans l’ordre juridique de l’Union .....	582
a. Les difficultés découlant de la définition et la ventilation de l’acquis .....	583
b. Les difficultés découlant du développement de l’acquis .....	585
2. La reprise partielle du contenu matériel des stipulations du traité de Prüm dans des actes du droit dérivé .....	590
B. – La perspective de l’intégration dans le cadre juridique de l’Union du TSCG, du TMES et de l’accord sur le FRU .....	592
CONCLUSION DU CHAPITRE .....	596
 CHAPITRE II. – LES EFFETS DE LA DIFFÉRENCIATION SUR LES FINANCES DE L’UNION .....	 599
SECTION I. – LA DIFFÉRENCIATION CONFRONTÉE AUX PRINCIPES DU DROIT FINANCIER DE L’UNION .....	600
§ 1. – La dispense de prise en charge des dépenses opérationnelles par les non-participants à un domaine d’action de l’Union .....	601
A. – Les incidences de l’intégration monétaire différenciée sur le plan financier .....	601
B. – L’exonération contributive des États membres non-participants à une action menée dans le cadre de la PESC .....	604

C. – Le droit des États bénéficiaires des régimes dérogatoires à l'égard de l'ELSJ de ne pas supporter les conséquences financières .....	605
D. – La distinction entre dépenses administratives et opérationnelles opérée par le dispositif des coopérations renforcées .....	608
§ 2. – Le respect des principes de l'unité et de l'universalité du budget .....	610
A. – La portée des principes .....	610
B. – Les incertitudes créées par le dispositif des coopérations renforcées .....	614
SECTION II. – LA PERSPECTIVE D'UN FÉDÉRALISME ÉCONOMIQUE SUR MESURE .....	622
§ 1. – La perspective d'une élévation du degré d'autonomie financière de l'Union par le biais de la différenciation .....	623
A. – Les limites de l'autonomie financière de l'Union .....	623
B. – Les propositions pour la création des nouvelles ressources propres .....	626
C. – La création d'une nouvelle ressource propre par le biais de la différenciation : le cas de la TTF .....	630
§ 2. – La perspective d'une capacité budgétaire propre à la zone euro .....	633
A. – L'originalité de l'UEM : une union monétaire sans union budgétaire .....	634
B. – La remise en cause des choix initiaux par la création des instruments de stabilisation macroéconomique pendant la crise .....	639
C. – La faisabilité juridique des propositions soulevées pour doter de la zone euro d'un budget propre .....	643
CONCLUSION DU CHAPITRE .....	648
CONCLUSION DU TITRE II .....	651

## CONCLUSION DE LA SECONDE PARTIE

### CONCLUSION GÉNÉRALE